

## Direction de la réglementation et des collectivités locales Bureau de l'intercommunalité

## Arrêté DRCL/Bl n° 2020-127 du portant dissolution du

Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et des déchets (SICTOD) de la région nord-est Anjou

Le Préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-26, L. 5212-33 et L. 5711-1 ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture :

Vu l'arrêté préfectoral D3-93 n° 44 du 20 janvier 1993 modifié, portant création du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et des déchets (SICTOD) de la région nord-est Anjou ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BI n° 2019-174 du 19 décembre 2019 mettant fin aux compétences du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et déchets de la région Nord-Est Anjou au 31 décembre 2019 ;

Vu les délibérations du 30 janvier 2020 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et du 6 février 2020 du bureau du conseil communautaire de la communauté de communes Baugeois vallée s'accordant sur la clé de répartition, sur le transfert des biens, sur la ventilation de l'excédent et sur la répartition finale de l'actif;

Vu la délibération du comité syndical du 9 mars 2020 du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et déchets de la région Nord-Est Anjou approuvant les comptes de gestion et administratif 2019 ;

Vu le compte de gestion 2020 du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et déchets de la région Nord-Est Anjou établi par le comptable le 26 octobre 2020 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture.

## ARRÊTE :

Article 1er. – Le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et des déchets (SICTOD) de la région nord-est Anjou est dissous à la date du 31 décembre 2020.

<u>Article 2.</u> – La répartition des comptes s'effectue conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 3. – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Saumur, le directeur départemental des finances publiques et les présidents du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures et des déchets (SICTOD) de la région nord-est Anjou, de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, de la communauté de communes Baugeois Vallée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 18 décembre 2020

Pour le préfet et par délégation, la secrétaire generale de la préfecture,

## Reprise des balances comptables suite à dissolution du SICTOD Nord Est Anjou

	82 739 44 €		134 047.87 €		216 787,31 €	Compte au trésor	515
			29,70 €		29,70 €	Redevables - amiable	
		6 267,20 €		6 267,20 €		Fournis immob - retenues de garantie	ľ
		1 357,46 €		1 357,46 €		Amort mat outillage voirie	
		85 331,63 €		85 331,63 €		Instal gales agenct amégts const	
		770,35 €		770,35€		Autres instal mat outil tech	
11 960.26 €		61 130,46 €		73 090,72 €		Amort autre mat outillage de voirie	
		305 358,49 €		305 358,49 €		Mat roulant	Ċ
			1 357,46 €		1 357,46 €	Mat et outillage de voirie	
			145 376,58 €		145 376,58 €	IGAAC constructions	
			7 794,47 €		7 794,47 €	Autres terrains	
			770,35 €		770,35 €	Autres instal mat outil tech	
	45 803.13 €		152 914,88 €	ZS	198 718,01 €	Autre mat et outillage de voirie	
			322 253,23 €		322 253,23 €	Mat outil voirie mat roulant	
			752,64 €		752,64 €	Installations de voirie	
			10 605,00€		10 605,00 €	Frais d'études	
	4 762.85 €		13 852,88 €		18 615,73 €	Autres neutralisations et régularisation	
3	262 151.57 €		762 476,37 €		1 024 627,94 €	Plus ou moins-values cessions immo	192 F
20 494 34 €		59 608,47 €		80 102,81 €		Autres subv invest non transf bc fs	
548.78 €		1 596,13 €		2 144,91 €		Autres	
5 123,59 €		14 902,11 €		20 025,70 €		Budget communautaire fonds structurels	
		81 979,42 €		112 300,57 €		Report à nouveau solde créditeur	
193 184.86 €		460 688,63 €		653 873,49 €		Excédt de fonctionnement capitalisé	
		84 009,59 €		84 009,59 €		Mise à disposition chez le bénéficiaire	
63 464 39 €		184 588,24 €		248 052,63 €		FCTVA	,,
70 359.62 €		204 643,25 €		275 002,87 €		Dotation	
Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Libellé compte	P C
Val de Loire	C. A. Saumur Val de Loire	C. C. Baugeois Vallée	C. C. Baug				Ni in a second
	CIDICS	Saidis cipies		Source			